

Je *au féminin*
+
au masculin

=

*Nous, tous ensemble,
faisons évoluer
les mentalités*

UNSA-Itefa

50 ter rue de Malte - 75011 PARIS

Internet : <http://itefa.unsa.org>

Courriel : itefa@unsa.org



8²⁰⁰⁵ mars

*Une journée
pour les femmes*

364 jours pour l'égalité

*La loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes prévoit :
l'obligation de négocier sur ce thème
et de l'intégrer à l'ensemble des négociations menées dans l'entreprise, la négociation de contrat d'égalité et la présentation d'un rapport de situation comparée.*

Aujourd'hui

- ⇒ **88%** des entreprises n'ont pas respecté leur obligation d'ouvrir des négociations sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- ⇒ **53%** des entreprises n'ont pas introduit le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les négociations déjà existantes
- ⇒ **60%** des entreprises n'ont jamais élaboré de rapport de situation comparée

Pour l'UNSA, l'égalité femmes/hommes est un droit fondamental

Nous exigeons :

- ▶ l'égalité des salaires, l'égalité des promotions, l'égalité des formations,
- ▶ la révision des règles sur le temps partiel : il devra être choisi et non imposé,
- ▶ un meilleur accès à « la formation tout au long de la vie » ; pendant leur carrière professionnelle, les femmes doivent avoir accès à la formation sans être pénalisées par la maternité,
- ▶ l'amélioration des gardes d'enfants ; la politique d'aide à la petite enfance mérite d'être repensée sur de nouvelles bases, permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- ▶ la prise en compte des problèmes spécifiques des femmes dans toutes les négociations, comme le prévoit la loi Génisson.